

## Cadre noir l'appellation

*L'appellation bien tardive du "Cadre noir"*. AF in Revue de la ville de Saumur (2020)

A propos de l'appellation "Cadre noir" qui apparaît, pour la première fois, en 1896 dans *L'Équitation en France – Les écoles de cavalerie* par Le Baron de Vaux paru en 1896 ; mais aussi sous la plume du R. de Gatines dans la préface du livre *Équitation ancienne et moderne* du même Baron de Vaux qui paraît en 1898. On peut y lire : « Néanmoins, l'équitation est brillamment enseignée, à Saumur, par nos officiers du cadre noir, qui forment des cavaliers d'extérieur et d'obstacle tout à fait remarquables ... ». De 1880 à 1895 l'appellation « Cadre d'or » sera employée (cf : Rousselet : *Nos grandes écoles d'application militaires et civiles* 1895).

L'appellation Cadre noir ne sera reprise par la presse qu'en 1900, dans « *Le sport illustré* », puis dans un essai intitulé *L'argent* de Charles Péguy publié dans les Cahiers de la quinzaine en février 1913 : « nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Quelque chose, je pense, comme le fameux cadre noir de Saumur ». Cette expression demeure néanmoins officieuse et ne se substitue que progressivement à celle de « Manège de Saumur », qui reste courante jusqu'au colonel de Saint-André, et n'est devenue officielle que récemment : il s'agissait de reconnaître ce corps si particulier qui remonte à 1815, mais aussi de protéger la marque Cadre noir qui était utilisée à des fins commerciales. La publication, dans le Journal officiel du 21 janvier 1986, modifiait le décret de 1972 portant création de l'ENE à Saumur. L'article 1<sup>er</sup> précise : « Assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française, notamment par la gestion et le développement du Cadre noir », M. JL Lhemanne étant alors directeur de l'ENE.

A propos de la tenue noire, la plus belle définition pour en caractériser l'élégance reste celle du général Blacque-Belair : « Sombre pour amincir et contraindre à une indispensable correction, elle puise sa valeur dans sa sévérité et sa simplicité ».

**Alain Francqueville**

### Mention Cadre d'or :

La dénomination de « Cadre Noir » avait-elle anticipé ou s'imposa-t-elle à partir d'un état de fait ? Nul ne l'a précisé. En fait, le premier projet d'appellation du Cadre du Manège semble avoir été plus ambitieux, attendu que successivement trois auteurs le baptisent : « Cadre d'Or » (1) (1888, Jules Cahn (Théo-Critt à Saumur) ; 1891, Louis Vallet (*Le chic à cheval*) ; 1895, Louis Rousselet (*Nos grandes écoles d'application militaires et civiles*).

Mais, ce dernier décrit à deux reprises le manège en noir, aussi bien en tenue de ville que pour la reprise ; ce qui semble confirmé par une intéressante série de gouaches léguées au Musée de l'Armée par le Général Lucien André.

## Mention Cadre noir :

- **mention en 1896.**

Baron de Vaux (Charles-Maurice de Vaux 1845-1918 ?) dans Les écoles de cavalerie (écrit en 1896) mais paru en 1898 (page 3). A noter que l'expression Cadre noir figure sans majuscule et sans guillemets.

« L'équitation est brillamment enseignée, à Saumur, par nos officier du **cadre noir**, qui forment ... » R. de Gatines dans la préface page XII de : **Equitation ancienne et moderne** par Le Baron de Vaux (ancien sous-maître ! à Saumur sous le commandement de Guérin puis L'Hotte) édité en 1898. Il est l'auteur de plus de 20 livres. Cf André Monteilhet pense qu'il serait en fait : Arthur-Charles Devaux

lien <http://fonds-ancien.equestre.info/tous-les-livres-numerises/article/305-equitation-ancienne-et-moderne-de-la-gueriniere-d-abzac-d-aure-baucher-raabe>

- **mention de 1900** : Compte-rendu du Carrousel, le 28 juillet 1900 dans *Le sport illustré*

A noter que l'appellation « Cadre noir » figure entre guillemets et dans cette typographie -ce qui peut être interprété comme un usage officieux mais connu- dans le compte-rendu donné dans *Le Sport Universel Illustré* (numéro 210, du 28 juillet 1900, page 468 à 471) décrivant le carrousel militaire du 19 juillet 1900, place de Breteuil à l'occasion de l'Exposition universelle /Jeux olympiques. L'Ecuyer en chef est le commandant Varin.

Un chant de trompettes s'élève, en face de la tribune officielle.... Majestueux, rangés en bataille, entrent les écuyers du « Cadre noir ». C'est-à-dire les écuyers, sous-écuyers ou sous-maîtres qui sont, dans les grandes écoles militaires, à Fontainebleau, Saumur et Saint-Cyr, les professeurs et comme les professionnels de l'art équestre.

Ils s'avancent, à la fois majestueux et élégants, sur des chevaux magnifiques. Derrière eux, arrivent les pelotons des grandes écoles. En quelques secondes, l'immense manège est rempli d'hommes et de chevaux. C'est un fourmillement de couleurs. Noirs et rouges, les cavaliers de Fontainebleau ; tout noirs, avec le bicorne en bataille, barré d'un galon d'or qui couvre la cocarde tricolore, ceux de Saumur ; rouges et bleus, les Saint-Cyriens.

Selon Monsieur Guillotel (Bulletin des ACN) :

Il nous semble que cet épithète, un peu à la façon des guillemets du *Sport Universel*, marque que la formule n'était pas complètement reçue mais qu'elle commençait d'être consacrée par un certain usage dans les milieux de l'École et de la Cavalerie ; usage officieux donc avant d'être officiel et de faire partie intégrante du folklore ou mieux du patrimoine de Saumur.

- **mention de 1902 :**

Capitaine Blacque-Belair (futur Ecuyer en chef 1909/1913) dans la plaquette intitulée : *Saumur, son rôle et son avenir*. publiée à Paris en 1902.

Mention suivante : « le but *spécial et unique* du fameux cadre noir est de former ... » (page 12) ; à noter qu'il utilise aussi l'expression « le cadre du manège ». Nous avons respecté ici la typographie de l'ouvrage.

- **mention de février 1913 :**

Charles Péguy *L'argent* publié dans les Cahiers de la quinzaine XIV-6, du 16 février 1913. in : Charles Péguy *Mystique et politique*. Bouquins – Robert Laffont (p 1031)

« Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères ; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précoce, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir, mais, je pense avec un liseré violet. Le violet n'est pas seulement la couleur des évêques, il est aussi la couleur de l'enseignement primaire. Un gilet noir. Une longue redingote noire, bien droite, bien tombante, mais deux croisements de palmes violettes au-dessus du front. Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. Quelque chose, je pense, comme **le fameux cadre noir de Saumur**. Rien n'est beau comme un bel uniforme noir parmi les uniformes militaires. C'est la ligne elle-même. Et la sévérité. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces nourrissons de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité. ... ».

**Charles Péguy**

- \* - \* - \* -

Références des publications où apparaissent les appellations nouvelles pour désigner le Manège de Saumur

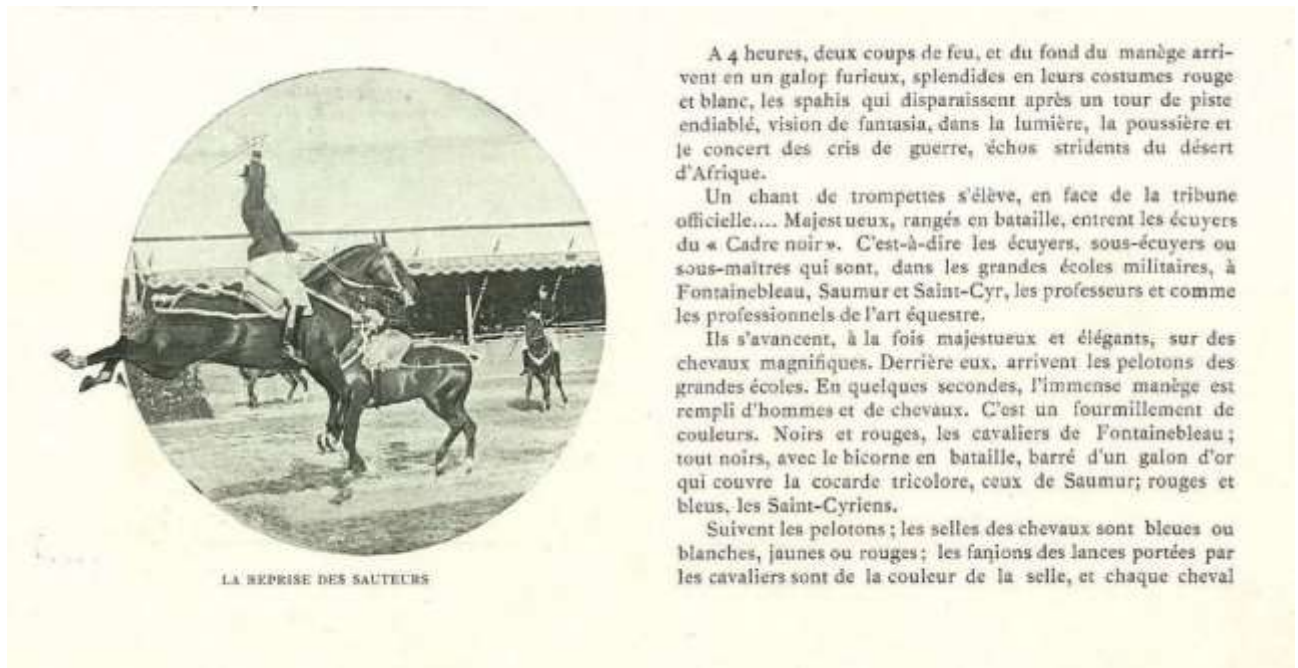
a) où il est fait mention de l'expression **Cadre d'or** :

- ✚ *Théo-Critt à Saumur* Jules Cahn -1888
- ✚ *Le chic à cheval* Louis Vallet – 1891
- ✚ *Nos grandes écoles d'application militaires et civiles* Louis Rousselet – 1895 page 73
- ✚ *Extérieur et haute école* Et Beudant – 1921 page 66,

b) où il est fait mention de l'expression **Cadre noir** :

- ✚ *Les écoles de cavalerie* Baron de Vaux - 1898 (page 383).
- ✚ *Le sport illustré* 28 juillet – 1900 (page 470)
- ✚ *Saumur, son rôle et son avenir*. Capitaine Blacque-Belair - 1902. (page 12) Voir ci-dessous
- ✚ *L'argent* Charles Péguy publié dans les Cahiers de la quinzaine –1913 - La Pléiade.
- ✚ *Journal officiel* du 21 janvier 1986, modifiant le décret de 1972 « portant création de l'ENE à Saumur », en son art 1<sup>er</sup>.
- ✚ L'état est repris dans l'article *De carrousels en galas*. In Les Amis du Cadre noir - 2020

c) Dans *Le sport Universel Illustré* du 28 juillet 1900.



d) Dans bulletin n°3 des ACN de juillet 1976

Il nous semble que cet épithète, un peu à la façon des guillemets du Sport Universel, marque que la formule n'était pas complètement reçue mais qu'elle commençait d'être consacrée par un certain usage dans les milieux de l'École et de la Cavalerie ; usage officieux donc avant d'être officiel et de faire partie intégrante du folklore ou mieux du patrimoine de Saumur.

Nous laisserons au Général BLACQUE BELAIR, déjà cité, le soin de conclure, quand plus loin dans son texte dicté de 1902, il définissait en ces termes la tenue du manège :

« Bien qu'elle ne soit plus ce qu'elle était autrefois, port du frac, aiguillettes, elle est demeurée une des plus élégantes et des plus pratiques. Sombre pour permettre aux silhouettes de mieux se profiler... noire pour amaigrir et contraindre à une indispensable correction, elle puise sa valeur dans sa sévérité et sa simplicité.

Alain Francqueville

**Les écuyers, le cadre d'or, ont le pantalon noir, la tunique noire à galons d'or avec épaulettes d'or mat, le képi noir à galons d'or. Les autres officiers du cadre ont la même tenue que nous : pantalon et képi rouge à bande bleue, dolman noir à collet bleu et galons d'argent, le shako bleu à plumet écarlate pour la grande tenue.**

Sous le premier Empire, l'École de Saint-Germain fut créée comme *École spéciale de cavalerie*, et cela dura jusqu'en 1815.

A cette date, l'École de cavalerie fut réinstallée à Saumur pour y rester définitivement, sauf une interruption de quelques mois, en 1824, provoquée par la conspiration du général Berton, dans laquelle quelques élèves avaient trempé, ce qui fit transporter le personnel à Versailles à l'ancien établissement.

Mais, à partir de 1825, Saumur devient l'École de la cavalerie, École royale, puis impériale, et, après 1870, École d'application de cavalerie, monopolisant tout ce qui se rapporte à notre arme. Il y avait même un haras d'étude, qui a disparu en 1874.

Cette École de Saumur est une institution si bien vivante et productive, que quiconque la visite en emporte une impression très flatteuse.

Ci-dessous note d'A. Francqueville in « *De carrousels en galas* » Revue des Amis du Cadre noir - 2020

8. A propos de l'appellation "Cadre noir" qui apparaît, pour la première fois, en 1896 sous la plume du R. de Gatines dans la préface du livre *Équitation ancienne et moderne* du Baron de Vaux qui paraît en 1898. On peut y lire : « Néanmoins, l'équitation est brillamment enseignée, à Saumur, par nos officiers du Cadre noir, qui forment des cavaliers d'extérieur et d'obstacle tout à fait remarquables ... ».

L'appellation Cadre noir ne sera reprise par la presse qu'en 1900, dans « *Le sport illustré* », puis dans un essai intitulé *L'argent* de Charles Péguy publié dans les Cahiers de la quinzaine en février 1913 : « nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Quelque chose, je pense, comme le fameux Cadre noir de Saumur ». Cette expression demeure néanmoins officieuse et ne se substitue que progressivement à celle de « Manège de Saumur », qui reste courante jusqu'au colonel de Saint-André, et n'est devenue officielle que récemment : il s'agissait de reconnaître ce corps si particulier qui remonte à 1815, mais aussi de protéger la marque Cadre noir qui était utilisée à des fins commerciales. La publication, dans le Journal officiel du 21 janvier 1986, modifiait le décret de 1972 portant création de l'ENE à Saumur. L'art 1<sup>er</sup> précise : « Assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française, notamment par la gestion et le développement du Cadre noir », M. J.L. Lhemanne étant alors directeur de l'ENE.

A propos de la tenue noire, la plus belle définition pour en caractériser l'élégance reste celle du général Blacque-Belair : « Sombre pour amincir et contraindre à une indispensable correction, elle puise sa valeur dans sa sévérité et sa simplicité ».

Ci-dessous, dans le même article la date de création de l'École :

9. Ordonnance établissant à Saumur une École, datée et signée le 23 décembre 1814 par Louis XVIII et le Ministre, Maréchal Duc de Dalmatie ; seulement 9 mois après l'abdication de Napoléon le 6 avril.

**Complété par** : les écuyers civils lors de la constitution du Manège en 1815 (in *De carrousels en galas*, revue des Amis du Cadre noir.)

Tout est parti d'un événement et pourtant « nous sommes menacés d'amnésie, de commémoration vides » prévenait Philippe Sollers, je vais essayer d'évoquer le passé de l'institution saumuroise en m'arrêtant sur quelques moments marquants pour en combattre l'oubli. Certains ont été plus déterminants que d'autres dans ce qui a forgé l'image du Cadre noir. Souvenirs, acteurs et lieux vont faire revivre l'institution qui, transmet, au fil des ans, une culture et l'expression d'un style, cette manière si particulière à l'École française. Un nouvel élan eut lieu, il y a 45 ans, grâce à la naissance de l'association Les Amis du Cadre noir, qui accompagna celle de l'ENE, et aussi de quelques conjonctions favorables.

### La naissance

Le parcours est long, avant même que l'appellation Cadre noir<sup>1</sup> ne soit utilisée puis devienne officielle<sup>2</sup>. Les textes officiels situent en cette fin troublée de l'Empire le point de départ de l'École après l'échec de celle de Saint Germain. Le choix de Napoléon s'était porté sur Saumur et son quartier des Carabiniers afin de renforcer la formation des officiers de cavalerie, décision confirmée fin 1814 par Louis XVIII<sup>3</sup> et le décret du 23 décembre. Dès 1815, et cela constituait la nouveauté, un *Manège académique* était créé au sein d'une école militaire. Cinq écuyers civils sont sous l'autorité de l'« Écuyer commandant »<sup>4</sup> Monsieur Cordier, ancien officier de l'Empire passé par Versailles (Il dirige *la partie de l'instruction relative à l'Équitation*). La grosse cavalerie dispose

elle d'un *Manège militaire* et d'un enseignement simplifié avec Ducroc de Chabannes qui s'oppose à l'équitation plus traditionnelle de Cordier qui inclut le travail des sauteurs dont Aubert<sup>5</sup> a fait une description minutieuse. Il restera 20 ans à la tête de ce *Manège académique* jusqu'en 1834. La brève fermeture, pour conspiration, donne à l'école un nouveau nom : École royale de cavalerie. L'effectif des écuyers passe en quelques années à douze, Monsieur Cordier en reste premier écuyer lorsqu'il présente à la Duchesse de Berry un carrousel en 1828. Selon les descriptions parues à l'époque : « la première quadrille de chevaux gris, était composée des écuyers : MM. Deleuze, Rousselet, Le Roy, de Saint-Ange, Champet, de Pointe, de la Boutresse, Briffaut, écuyers de l'École ». Ce carrousel montre les exercices militaires des officiers-élèves<sup>6</sup> relaté comme « une espèce de ballet de chevaux, avec des courses de la bague et des têtes ». Le succès fut énorme et marqua le point de départ de présentations publiques des écuyers de l'École de cavalerie dans leur double rôle de démonstration et d'instruction. Les carrousels de l'ancien régime éblouissants par le luxe et leur magnificence comportaient des jeux d'exercice, comme celui des Tuileries en juin 1662 : *Carrousel en l'honneur du Roi Louis XIV* relaté par Charles Perrault et de merveilleuses gravures. Cent soixante-six ans plus tard c'est bien dans cette tradition que s'inscrit le carrousel de l'École.

### Les Grands repères

Les carrousels marquent la fin des cours et les écuyers y auront toujours le rôle de présenter le résultat de leur

1. A propos de l'appellation Cadre noir voir l'article de M. Guillotel : *Cadre noir Titre d'institution ou de tradition ?* Bulletin des ACN n°2 – juillet 1976.

2. *Si le Cadre noir m'était conté*, in *Le Cadre noir*, Paul de Cordon, Ed Julliard 1981.

3. *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914)* Aurélien Conraux

4. Le titre d'écuyer en chef ne sera utilisé que bien plus tard.

5. P-A Aubert : *Traité d'équitation selon les principes de l'École française*. Il paraît à Paris seulement en 1836 en raison de la révolution de 1830.

6. Il faut noter que ce carrousel militaire a peu à voir avec la magnificence des fêtes royales comme le Carrousel des Tuileries de 1664 où le Roi Louis XIV participait à cheval.

UNE HISTOIRE, UN PROJET

# Une page d'histoire ...

## L'An 6 de la république : une Ecole Nationale d'Equitation succède à l'Ecole de Versailles.



Elle fut dirigée par un officier supérieur, secondé, pour le travail du manège, par deux instructeurs en chef et six sous-instructeurs.

Chaque régiment pouvait y envoyer un officier, lieutenant ou sous-lieutenant, et un sous-officier, maréchal des logis ou brigadier; mais à leur arrivée on n'admettait que ceux dont les conditions physiques promettaient quelque aptitude et quelque habileté: le temps d'étude était fixé à 18 mois.

Il pouvait y être admis trente jeunes citoyens et même un plus grand nombre, pour les leçons d'équitation. Enfin cette école civile et militaire avait son administration réglée par le ministre de l'intérieur et sa police par le ministre de la guerre.

Il est juste de regarder cette école comme le tronc de toutes celles qui se sont succédé depuis; c'est à Versailles que figurèrent avec distinction les *Coupe*, les *Jardin*, les *Gervais*, les *Cordier*, les *Rousselet*, et quelques autres débris du manège de Versailles, la plupart anciens piqueurs des écuries du roi, élèves de d'Abzac.

Le vicomte d'Abzac, appartient par son âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, il avait débuté à l'Ecole de Versailles où il avait eu pour maître M. de Neuilly. Après la Révolution il fut, en quelque sorte, le trait d'union entre l'ancienne équitation et la nouvelle.

On comprit qu'en présence des circonstances il fallait simplifier l'équitation et former au plus vite des cavaliers.

Deux générations, en effet, étaient en présence: l'une n'ayant pas appris, l'autre

n'ayant pas le temps d'apprendre; il devenait difficile de pousser très loin l'éducation des hommes et des chevaux. En maintes circonstances, avec de tels cavaliers, un cheval bien ajusté eût été un inconvénient, un danger au lieu d'être un avantage.

L'enseignement équestre de cette époque peut s'appeler l'équitation de circonstance.

Elle consistait ordinairement à laisser marcher les chevaux librement. Le cavalier, assuré sur la selle, apprenait, autant par instinct que par précepte, la manière de conduire son cheval; il fermait les jambes pour faire marcher, tirait la bride pour l'arrêter ou diminuer sa vitesse; il laissait flotter les rênes quand le cheval marchait à peu près selon son désir.

Le fond de la plupart des leçons était ce commandement: arrêtez et rendez, et c'est avec une équitation aussi médiocre que les armées françaises firent le tour de l'Europe.

L'expression, *ce cheval est dressé au bouton*, nous vient précisément de l'école de circonstance. Nous venons de voir que le cavalier laissait flotter les rênes quand le cheval marchait à peu près selon son désir, et, le plus souvent, tenait à pleine main le bouton du bout. C'est donc par erreur que, de nos jours, l'on applique cette expression à un cheval bien mis.

En résumé, l'équitation fut plus libre, moins restreinte aux choses du manège; on préféra développer les allures plutôt que de rechercher les airs brillants de la haute école, que l'on ne pratique qu'avec des reprises spéciales.

Un nouvel arrêté du 12 mai 1798 réunit l'Ecole d'équitation aux attributions de guerre. Le Directoire avoua dans ses considérants que si jusque-là on y avait fait quelques bons écuyers, on y avait acquis peu de connaissances des exercices et des manœuvres de cavalerie.

Dès lors, l'établissement prit le titre d'Ecole d'instruction des troupes à cheval, et on n'y reçut désormais que des élèves des corps en activité."

**Louis-Auguste Picard**

*Origines de l'Ecole de Cavalerie et de ses traditions équestres 1890.*

Pour conclure cette brève étude, notons que le premier écuyer du Manège de l'Ecole Royale de Cavalerie, *Jean-Baptiste Cordier*, se forma à l'Ecole d'instruction des troupes à cheval. De ses maîtres *Coupe* et *Jardin* il reçut l'enseignement de l'Ecole de Versailles, c'est lui qui transmit cet héritage classique à l'Ecole de Saumur dont les cadres instructeurs seront appelés quelques décennies plus tard "CADRE NOIR".

## Plaques du Manège (entrée de l'Ecurie du Manège ; Ecole de cavalerie)

Ci-dessous état des écuyers du Manège, au début (copie de plaques pour l'ENE). Les originaux sont en bas dans l'entrée de l'écurie du Manège. L'appellation Ecuyer en chef est datée précisément (nomination du comte d'Aure : 1847). On trouve l'écuyer instructeur commandant lors de la création de l'Ecole de cavalerie et les mêmes écuyers dont Cordier. NB : la copie dans le hall de l'ENE/IFCE comporte une erreur de date car elle commence en 1825. Voir aussi présentation AF : *Entre ruptures et continuité*, lors du colloque « Les patrimoines équestres militaires » à Fontainebleau. Oct 2020.

212 ÉCOLES DIVERSES.  
des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'école. Il n'aura point à s'immiscer dans les affaires de police, service et discipline.  
20. Un conseil d'instruction sera spécialement chargé des détails relatifs l'enseignement, aux travaux et aux exercices.  
Ce conseil sera composé :  
Du maréchal de camp commandant, président ;  
Du colonel ;  
Du lieutenant-colonel ;  
Des deux chefs d'escadron ;  
De l'écuyer instructeur commandant ;  
De l'écuyer professeur ;  
D'un capitaine ou chef de bataillon du corps royal d'état-major, employé à l'école.  
L'écuyer professeur, ou, à son défaut, un capitaine instructeur, y rempliront les fonctions de secrétaire.

CORDIER *	Ecuyer en Chef 1815-1833
ROUSSELET	Ec. 2 <sup>e</sup> et 1 <sup>er</sup> Cl. 1815-16 1825-48
FLANDRIN	Ec. Professeur 1815-33
DELEUZE	Ec. de 1 <sup>er</sup> Cl. 1816-32
LE ROY	Ec. 3 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> Cl. 1819, 1823-34
BEUCHER de S <sup>t</sup> ANGE	Ec. 3 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> Cl. 1820-54
TASSINARY	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821
THOMASSIN	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821
BRIFAUT	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821
DUCROC de CHABANNES	Ec. 1 <sup>er</sup> Cl. 1825-26
CHAMPET *	Cap. Cd <sup>t</sup> 1826-30, 1837-40
de SEVIGNY	L <sup>t</sup> 1827-28
PREVERAND de la BOUTRESSE	S/L <sup>t</sup> 1828-30
JACQUEMIN	L <sup>t</sup> 1829
OUDET	L <sup>t</sup> Cap. 1830-42
GASSER	L <sup>t</sup> Cap. 1831-36, 1848-49
BRIFAUT	S/L <sup>t</sup> L <sup>t</sup> Cap. 1831-51
MONIER	L <sup>t</sup> 1833-37
RENAUX *	Cdt. 1834-36
MICHAUX	L <sup>t</sup> 1837-39
de CHAUMONTEL	S/L <sup>t</sup> L <sup>t</sup> 1838-41
ROLLAND	L <sup>t</sup> 1840
de NOVITAL *	Cdt. 1841-46
DANGERVILLE	S/L <sup>t</sup> 1841-43
JOCARD	L <sup>t</sup> 1842-44
de MONTIGNY (Comte)	Ec. de 1 <sup>er</sup> Cl. 1852-1854

### Effectif des Ecuyers

A noter qu'il a été assez variable, certains n'apparaissent pas comme Villedon.

#### Les écuyers en 1815

Sont 3 ; **Cordier**, Rousselet et Flandrin

#### Les écuyers en 1821

sont 6 (Rousselet parti, Le Roy revient en 1923)

#### Les écuyers en 1825

Sont 10 dont Chabannes

Le premier écuyer militaire apparait en 1826

#### Les écuyers en 1828

**Champet** arrive en 1826 il sera Ec. en chef 1837

Sevigny arrive en 1827

La Boutresse arrive en 1828

Le 2<sup>ème</sup> Ec. Commandant sera le Cdt **Renaud** 1834-36

Cinq écuyers civils auront été présents jusqu'en 1832. Le dernier **écuyer civil** jusqu'en 1854 Beucher de Saint-Ange, part avec d'Aure.

Ensuite :

d'Aure **Ecuyer en chef** (1848 à 1854) premier à porter ce titre.



Texte figurant dans le livre de Duplessis (préfacé par le général L'Hotte) : *L'équitation en France, ses écoles et ses maîtres depuis le XVème siècle - 1892*

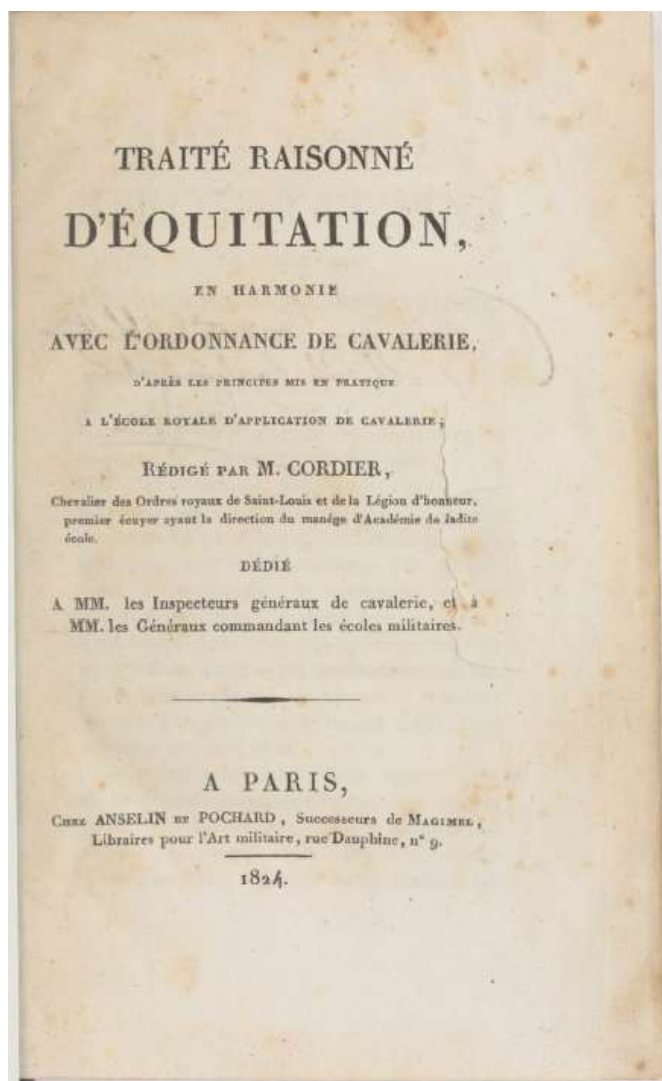
A côté de l'enseignement de l'équitation de manège, il y avait l'instruction militaire avec tous les détails qu'elle comportait, et voici pourquoi il y avait, disait-on au début, un manège civil et un manège militaire.

En 1815, le cadre des écuyers civils était composé des maîtres dont les noms suivent :

Cordier, écuyer en chef ;  
Ducroc de Chabannes, écuyer de 1<sup>re</sup> classe ;  
Rousselet, }  
Villedon, } sous-écuyers ;  
Deleuze, }  
Flandrin, écuyer, professeur d'hippiatrique.

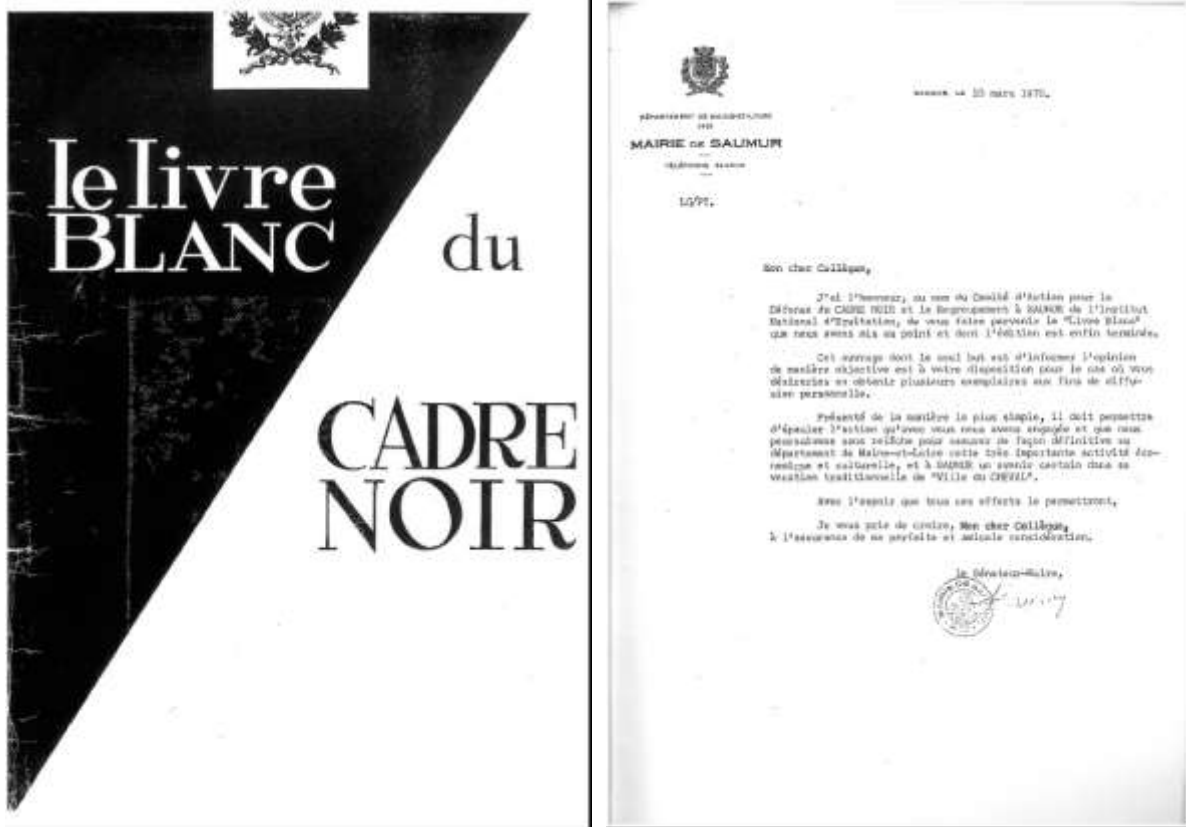
Rien de plus variable que le cadre des écuyers civils de l'école de cavalerie, car parfois ils ont été six et d'autres fois ils n'étaient plus que deux. Le nombre des écuyers militaires a un peu moins varié.

Ci-dessous : **Cordier** *Traité raisonné d'équitation en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie. 1824*





Ville de Saumur : *Le livre blanc du Cadre noir*. 1970



Ministère des Sports, Michel Chauveau 2022 *Repères historiques sur l'École nationale d'équitation.*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
Chancelier  
François de Rosnay

**MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**  
Ministre  
Michel Chauveau

**L'ÉCOLE NATIONALE d'ÉQUITATION**

**Comité d'histoire**  
Des institutions chargées de la Jeunesse et des Sports


De ses origines jusqu'à la création de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)  
(de 1589 à 2010)

Document mis à jour le 3 juillet 2022

Nota

Comme leur nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des informations de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertexte, aux sources et à la bibliographie.

Le présent document fait référence, implicitement ou explicitement, à d'autres aspects de la vie des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, évoqués dans d'autres fiches déjà produites, dont celles relatives au sport de haut niveau et aux autres établissements du ministère. On pourra s'y reporter.



L'École nationale d'équitation (ENE) a été officiellement créée par le décret n° 72-398 du 16 mai 1972.

Toutefois, on peut considérer que son origine est bien plus ancienne. Remontant au XVIème siècle, cet établissement est d'une certaine manière successeur et héritier d'autres structures créées à partir de cette époque.

En tentant de préciser leurs missions, dans leurs évolutions, cette fiche les présente de manière résumée, le chapitre I étant consacré aux origines de l'École, jusqu'aux années 1960.

Le chapitre II évoque les temps modernes, avec la création de l'Institut français d'équitation (IFE) en 1968, puis celle de l'École nationale d'équitation (ENE) en 1972.

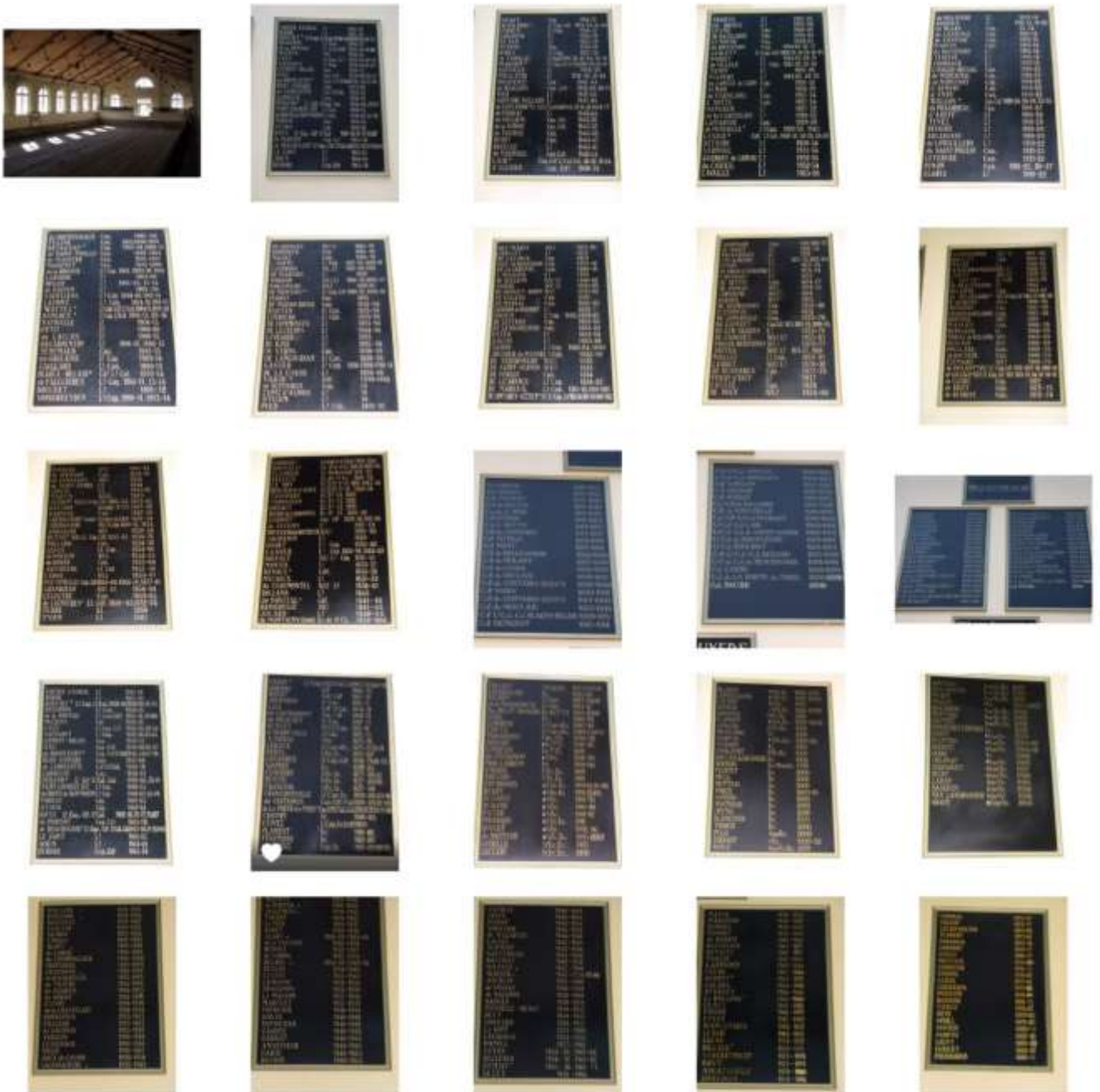
Le chapitre III traite des évolutions récentes, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), avec la transformation d'un projet de rapprochement en véritable fusion de l'École nationale d'équitation et des Haras nationaux (HN), autre établissement public. Le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010 les fusionne, pour former l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

Une autre fiche sera consacrée aux premières années de fonctionnement de l'IFCE, de 2010 à 2021.

L'École nationale d'équitation (ENE) 1 ONISE

lien sur le site Mission

# Plaques des Ecuyers du Manège



## Plaques des premiers Ecuyers du Manège de Saumur/Cadre noir.

Lieu : Entrée des anciennes écuries du Manège (près de l'Ecole de cavalerie).

CORDIER *	Ecuyer en Chef 1815-1833	FOURIER	S/Lt.	1841-43
ROUSSELET	Ec. 2 <sup>e</sup> et 1 <sup>e</sup> Cl. 1815-16 1825-48	de JOURDAN	Cap.	1844-46
FLANDRIN	Ec. Professeur 1815-33	de CONSTANT	S/Lt.	1844
DELEUZE	Ec. de 1 <sup>e</sup> Cl. 1816-32	de SAINT-ANDRE	Lt.	1844
LE ROY	Ec. 3 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 1 <sup>e</sup> Cl. 1819, 1823-34	CRAVIN	Lt.	1845-46
BEUCHER de S <sup>t</sup> ANGE	Ec. 3 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> 1 <sup>e</sup> Cl. 1820-54	MARTIN	S/Lt.	1845
TASSINARY	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821	GUERIN* S/Lt.Lt. Cap.	Cdt. 1846-55, 1855-63	
THOMASSIN	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821	BACHON	Ecuyer 3 <sup>e</sup> Cl. 1847-52	
BRIFAUT	Ec. 3 <sup>e</sup> Cl. 1821	DARNIGE	Cap.	1847-53
DUCROC de CHABANNES	Ec. 1 <sup>e</sup> Cl. 1825-26	CARTIER d'AURE* Comte	Ecuyer en Chef 1847-54	
CHAMPET *	Cap. Cd! 1826-30, 1837-40	CARTIER d'AURE	S/Lt.Lt. Cap. 1849-52, 1854	
de SEVIGNY	L! 1827-28	ANDHLAUER	S/Lt.	1850-53
PREVERAND de la BOUTRESSE	S/L! 1828-30	DUTHIL* S/Lt.Lt. Cap.	Cdt. 1853-61, 1874-76	
JACQUEMIN	L! 1829	POLLARD	Cap.	1854-58
OUDET	L! Cap. 1830-42	LEAUX	Lt. Cap.	1854-66
GASSER	L! Cap. 1831-36, 1848-49	de NOVION	S/Lt.	1854-55
BRIFAUT	S/L! L! Cap. 1831-51	de BONNE	Cap.	1855-64
MONIER	L! 1833-37	JAUCHUENE	Lt. Cap.	1855-58
RENAUX *	Cdt. 1834-36	CADOR	S/Lt.	1855-61
MICHAUX	L! 1837-39	PIETU* S/Lt.Lt. Cap.	Cdt. 1855-64, 1866-70, 1877-81	
de CHAUMONTEL	S/L! L! 1838-41	GRANDJEAN	S/Lt. Lt.	1856-64
ROLLAND	L! 1840	LELOUTRE	Cap.	1859-65
de NOVITAL *	Cdt. 1841-46	de LIGNIERES* Lt.	Cdt. 1859-61, 1872-74	
DANGERVILLE	S/L! 1841-43	TERRE	Lt.	1860
JOCARD	L! 1842-44	YVON	Lt.	1861
de MONTIGNY (Comte)	Ec. de 1 <sup>e</sup> Cl. 1852-1854			

**Le titre d'Ecuyer-Commandant** porté par M. Cordier auteur du « *Traité d'équitation en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie* » paru en 1824. Il figure dans la liste des fonctionnaires civils de l'Ecole de cavalerie de 1825.

OFFICIERS DU CORPS ROYAL D'ETAT MAJOR.		
<i>Professeurs. Messieurs,</i>		
Jacquinot de Presle * *.	Capitaine,	}
Professeur d'art et d'hist. militaire.	Dupont *.	
	Lonclas, Idem.	<i>Répétiteurs-adjoints.</i>
FONCTIONNAIRES CIVILS. Messieurs,		
Cordier, Ecuyer-Commandant.	Le Roy.	}
Flandrin *.	De Saint-Angé.	
Deleuze, Ecuyer de 1 <sup>re</sup> classe.	Aubry, Professeur de Dessin.	<i>Ecuyers de 3<sup>e</sup> classe.</i>
Rousselet, Ecuyer de 2 <sup>e</sup> classe.	Lamperrière, Prof., Chef de musique.	
	Simonneau, Secrétaire-Archiviste.	

Ce titre d'**Ecuyer-Commandant** sera porté jusqu'à la nomination du comte d'Aure en 1847 il sera le premier à porter le titre d'Ecuyer en chef du Manège de Saumur. Cette appellation sera conservée ensuite.

Le premier Carrousel de l'Ecole de cavalerie eut lieu le 20 juin **1828**, présenté par Monsieur Cordier Ecuyer-commandant de l'Ecole. Le témoignage d'Aubert dans son *Traité raisonné d'équitation d'après les principes de l'école française*, paru à Paris en 1836, permet d'attester à ce carrousel de la présence d'un sauteur en liberté monté par l'Ecuyer Brifaut. Le succès fut tel qu'il fut redoublé.

